

Conseil des ministres du 2 décembre 2009. La stratégie nationale de recherche et d'innovation.

Site d'origine :

A l'instar de pays comme le Japon, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, ce document définit les grandes priorités de la recherche française.

Cet exercice de prospective inédit en France a mobilisé plus de six cents acteurs publics et privés (parlementaires, chercheurs, industriels, représentants d'associations) et l'ensemble des ministères concernés, sur une période de six mois. Ses conclusions ont été établies à partir d'un diagnostic partagé sur les grands défis sociétaux, scientifiques et technologiques à relever.

Trois axes prioritaires ont été distingués : la santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies ; l'urgence environnementale et les écotechnologies ; l'information, la communication et les nanotechnologies.

La stratégie a été soumise pour avis à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, à l'Académie des sciences, à l'Académie des technologies et au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie qui ont souligné l'utilité de ce travail. Elle constitue désormais une référence pour l'ensemble des acteurs de la recherche publique. Elle devra notamment être prise en compte dans la définition des programmes des établissements de recherche et de l'Agence nationale de la recherche. Ce document sera un atout pour notre politique scientifique internationale en faisant mieux connaître nos priorités. Il a également vocation à être décliné à l'échelle des territoires et à renforcer la concertation avec les acteurs locaux.

L'élaboration de cette stratégie nationale de recherche et d'innovation a par ailleurs permis d'identifier 29 projets qui ont été soumis à la Commission chargée de réfléchir aux priorités stratégiques destinées à être financées par le grand emprunt national. Plusieurs de ces propositions ont été reprises dans les recommandations de la commission pour accompagner la transition de notre pays vers un modèle de développement plus durable, davantage tourné vers la connaissance.

La stratégie nationale de recherche et d'innovation sera renouvelée tous les quatre ans. Le Haut conseil pour la science et la technologie, placé auprès du Premier ministre, s'impliquera dans le suivi et dans l'évolution de ce document de référence.